



fabrique des arts
du cirque & de l'itinérance
scène conventionnée
d'intérêt national



pôle
international de
production et de
diffusion

la Grainerie

61, rue Saint-Jean F-
31130 Balma
+33 5 61 24 33 91
la-grainerie.net

LICENCES L-R-22-11254
L-R-22-11372 L-R-22-11371

SIRET 444 923 072 00037 NAF
9001-Z

Aux équipes artistiques,

1/3

Balma, le 11 mai 2026

OBJET : Appel à candidature pour accueils en création et résidence – mi - février > juillet 27

La Grainerie est une fabrique des arts du cirque, reconnue Pôle international de production et de diffusion, bénéficiant de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national avec la mention « art et création pour les arts du cirque. »

Elle est attentive aux exigences de parité, de diversité, d'égalité d'accès aux moyens de production et à la visibilité des projets. Elle intègre à son démarche une réflexion sur l'adaptation de notre secteur aux enjeux de la transition écologique.

Elle met à disposition différents espaces de création au service des compagnies dans des dynamiques de création, recherche, transmission.

Vous trouverez via ce lien les descriptions et dimensions des différents espaces mis à disposition : <https://la-grainerie.net/lieu-de-fabrique/espaces/>

Des accueils chez des partenaires du territoire métropolitain ou de l'aire urbaine, en lieu équipé, peuvent être également envisagés (Aria de Cornebarrieu, théâtre Marcel Pagnol à Villeneuve-Tolosane, espace Jacques Brel ou Grange des Florales à Castanet Tolosan...).

Ils seront étudiés au cas par cas quand nous avons le souhait de vous aider mais n'avons plus la possibilité de le faire dans nos murs. Ces accueils ne proposent pas d'hébergement.

Cet appel à candidatures va nous permettre de rassembler l'ensemble des demandes et, par la suite, d'attribuer les différents espaces aux compagnies.



Conditions administratives

Pour rappel, voici les conditions administratives d'accueil en résidence :



- Signature d'une convention d'accueil
- Attestation d'assurance
- Adhésion à La Grainerie
- Approbation de la charte de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles

La Grainerie peut mettre à disposition des hébergements avec chambres individuelles et espaces collectifs (cuisine, douches et sanitaires) sur place dans la limite des places disponibles.

Les conditions d'accès aux hébergements :

- Règlement intérieur à signer, qui sera annexé à la convention d'accueil
- État des lieux d'entrée et de sortie (ménage à la charge de la compagnie ou de l'artiste)



Conditions budgétaires

2/3

Nous favorisons les projets qui nous sont soumis tôt dans leur élaboration, nous n'intervenons que très rarement pour la finalisation d'un projet qui n'a pas déjà reçu d'accompagnement de notre part.

Nous favorisons les séjours de plus d'une semaine et pouvons au cas par cas intervenir financièrement pour vous aider en frais annexes (voyages, hébergements, repas).

En 2027, si votre venue est soumise au versement d'une aide en coproduction de notre part, sachez que notre budget dédié sera particulièrement contraint, il est en principe de 45 000 € dont plus de la moitié sont fléchés vers des dispositifs reconduits d'une année sur l'autre. Comme vous le savez, les structures comme les nôtres sont dans cette période en attente des décisions difficiles des collectivités.

Ces décisions peuvent nous amener à revenir sur tout ou partie du budget de coproduction.

Sur les 60 à 70 projets qui seront accueillis, moins de dix seront donc coproduits ou soutenus en frais annexes.

Nous vous conseillons si vous résidez en Occitanie de rester attentif-ves aux appels à projet de notre pôle international qui dispose de ressources complémentaires obéissant à des règles précises.

Sortie de résidence

Vous pouvez anticiper une sortie de résidence qui peut prendre les formats suivants :

- Pour un comité restreint (pas d'ouverture au public), il s'agit pour vous de tester une phase d'écriture devant des représentant-e-s de la communauté cirque, de prendre un temps d'échange et de retours, dans ce cas cette présentation aura lieu en journée, sur les horaires d'ouvertures de La Grainerie soit entre 9h et 17h,
- Vous approchez de la fin du parcours de création et vous souhaitez tester en public, vous avez le choix entre un accueil en journée avec une communication restreinte (auprès des équipes permanentes de La Grainerie, de l'école supérieure et d'invité-es) et un accueil avec un public plus large avec votre proposition annoncée dans un programme (si cela est prévu suffisamment tôt dans le temps), cette présentation aura lieu en fin de matinée, en milieu d'après-midi ou à 19h/19h30, après un échange, le choix final de l'horaire revient à la Grainerie.

Si votre objectif est d'être vu d'un public de responsables de programmation, parlons de la stratégie à mettre en place ensemble dans le cas où votre candidature est retenue.



Informations pratiques

Date limite de dépôt : vendredi 5 juin 2026 à minuit (heure de Paris)



Traitement des candidatures :
Commissions de sélection : entre les 16 et 23 juin 2026

Réponses apportées entre les 24 et 30 juin 2026.

Pour toute information ou question, n'hésitez pas à nous écrire :

Pilar Carmona, Attachée de production :

pilar-carmona@la-grainerie.net



Lorraine Burger, coordinatrice du Programme d'Accompagnement du Cirque de Toulouse :

pact@la-grainerie.net

Au plaisir de votre venue,

Serge Borrás, directeur, pour l'équipe de la Grainerie.

3/3

La Grainerie, fabrique des arts du cirque et de l'itinérance
Scène conventionnée d'intérêt nationale, Pôle international de production et de diffusion

61 rue Saint-Jean
31130 Balma-Toulouse métropole
Accueil : +33 (0)5 61 24 33 91

la-grainerie.net linktr.ee/la_grainerie